



INFOS ADZRP n° 54 – JUILLET 2014

<http://adzrp.e-monsite.com>



L'ADZRP et plusieurs riverains déposent un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Lundi 30 juin, le texte du recours et les 142 pièces jointes ont été déposés au greffe du Tribunal Administratif de Nantes.



Remis en 6 exemplaires, les documents seront vérifiés avant d'être adressés aux différents destinataires concernés.

Un récépissé sera retourné aux requérants signataires.

L'association remercie toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur aide à la rédaction du recours (conseils, témoignages...).

Nous vous tiendrons informés des différentes étapes.

L'action des riverains n'est pas pour autant terminée.....

Nous avons souvent regretté le silence bienveillant des élus. Vous trouverez le texte du courrier adressé aux députés de Loire Atlantique réclamant notamment l'organisation d'une commission d'enquête parlementaire sur les PPRT (extraits)

...

A plusieurs reprises, vous avez été sollicité(e) pour intervenir sur les situations injustes imposées aux riverains impactés par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Vous n'ignorez donc pas que ces plans de prévention des risques technologiques sont majoritairement rejetés par les riverains Dongeois et par ceux de nombreuses autres régions de France. Tous considèrent que les mesures prescrites par l'Etat sont inefficaces et coûteuses. Il faut ajouter à ce constat, celui des entreprises désemparées devant les prescriptions que l'État voudrait leur imposer. La notion de « travaux économiquement acceptables » qui de notre point de vue tourne le dos à l'indispensable sécurité due aux riverains permet aux industriels d'effectuer des travaux de protection à minima. Il ne suffit pas d'affirmer comme certains d'entre vous l'ont déclaré que la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 dite loi Bachelot est inadaptée, qu'elle doit être mise à plat ou révisée, faut-il encore aller jusqu'au bout de la démarche. Focaliser le discours sur le financement de travaux inefficaces, mettre en avant les « Plans d'Accompagnement aux Risques Industriels », permet de se donner bonne conscience. Dans le même temps, vous faites la sourde oreille aux exigences des riverains soumis à la présence d'une industrie à risques Séveso seuil haut mais également à l'existence de plusieurs autres sources de dangers – voie ferrée traversant la raffinerie – transport de matières dangereuses transitant sur une voie principale de la commune ... Compte tenu des éléments en notre possession, nous avons démontré à de nombreuses reprises sans être jamais contredits que les travaux prescrits ne garantissent pas la sécurité des riverains, qu'ils sont plutôt une mascarade visant à diluer la responsabilité des industriels pour la reporter sur celle des riverains. Les dernières échéances électorales ont montré que les citoyens voulaient être entendus et respectés. Plusieurs élus à différents niveaux de responsabilité ont subi le contre coup de leur surdité et de leur entêtement.

Le 12 septembre 2013, M Charroux a déposé une « proposition de résolution relative à un moratoire sur la mise en œuvre des PPRT.

Lors de la rentrée de la session parlementaire prévue en octobre 2014, une nouvelle proposition sera déposée pour demander l'organisation d'une commission d'enquête sur les P.P.R.T....

Pour les Plans approuvés à ce jour, de nombreux recours « gracieux, hiérarchiques et contentieux » sont déposés par les riverains et des municipalités.

Pour l'ensemble des raisons exprimées, nous sollicitons un soutien de votre part lors du dépôt de cette demande de commission d'enquête. Elle aurait l'avantage de mettre à plat les contradictions soulevées par les riverains et habitants impactés par un PPRT sur l'ensemble du territoire...

Sauf événement important,
le prochain INFOS ADZRP paraîtra début septembre.

Bonnes vacances à toutes et tous